



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS
83149

2022 - 411

Bras, le 23 novembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de BRAS,

VU le Code de la Route,

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU l'arrêté municipal n°404-2016 du 17 octobre 2016,

VU la requête en date du 22 novembre 2022 par laquelle la société EUROPORTEUR, 355 chemin du cimetière 13390 AURIOL, sollicite l'autorisation de stationner un véhicule, sis 12 rue Henri Fabre 1^{er} décembre 2022 afin de pouvoir effectuer un déménagement.

A R R Ê T E

Article 1 : Le 1^{er} décembre 2022, le stationnement d'un véhicule sera autorisé devant le n° 12 de la rue Henri Fabre de 8h à 12h.

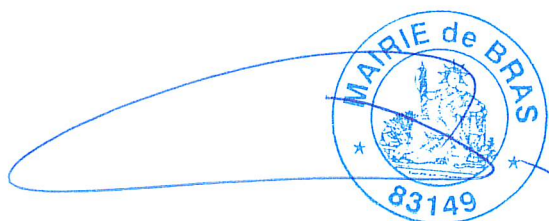
Article 2 : la société EUROPORTEUR sera responsable de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion de ces travaux.

Article 3 : Le stationnement dudit véhicule devra permettre la libre circulation de tous véhicules dont les gros gabarits

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- L'intéressé
- La Police Municipale.

Le Maire,
Franck PERO.



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité